

COMMUNE DE MOUGINS

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES RELATIF
AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

Le Préfet des Alpes-Maritimes
153

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE 1:5000
PARTIE NORD-EST

Bernard GONZALEZ

17 JUL. 2019

Juin 2019

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 27 juillet 2015 prorogé par arrêté du 27 juin 2018

ENQUETE DU : 1^{er} avril 2019 au 3 mai 2019

APPROBATION DU PPR : 17 JUL. 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER
SERVICE DEPLACEMENTS RISQUES SECURITE



LEGENDE :

 Périmètre d'étude

Zones réglementées

 R

ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort
de chutes de blocs

 R*

ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort
d'un phénomène autre que les chutes de blocs

 RR*

ZONE ROUGE : zone à aléa fort à très fort
de chutes de blocs accompagné d'autres phénomènes

 E*

ZONE BLEUE : zone d'aléa moyen d'effondrement pouvant être
accompagné d'autres phénomènes soumise à des mesures de prévention

 E

ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise
à des mesures de prévention



ZONE BLANCHE : zone non réglementée

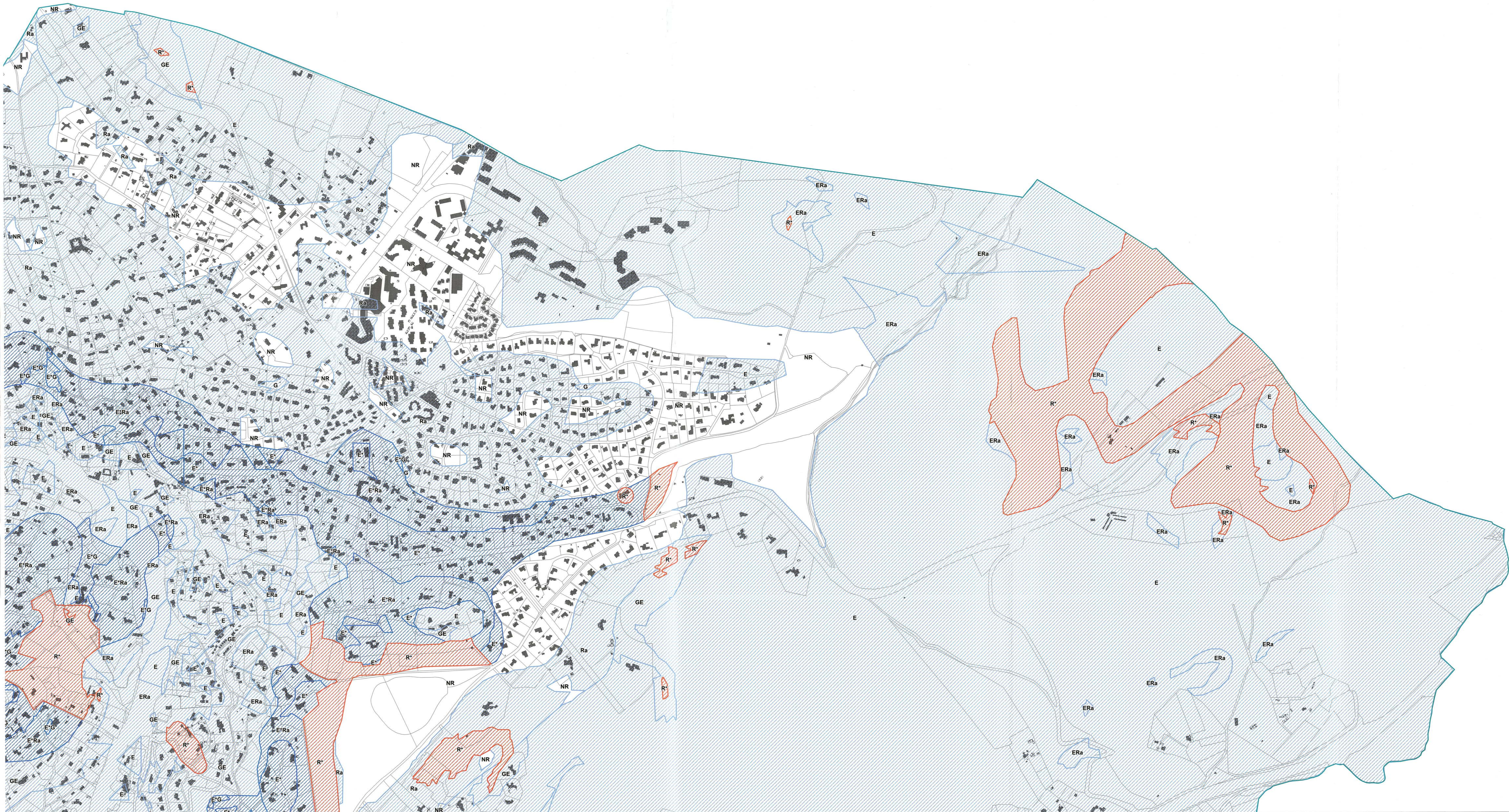
Nature du phénomène

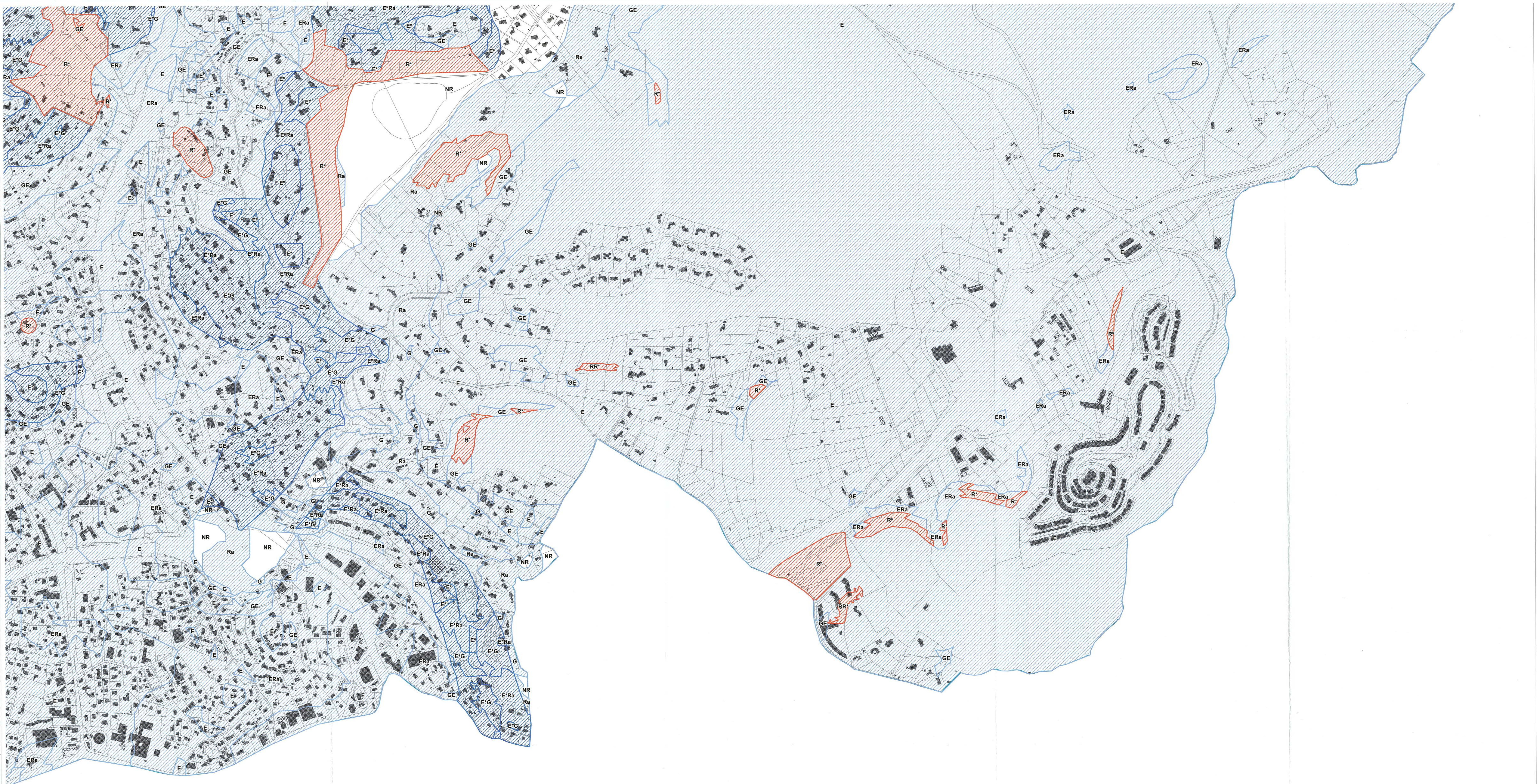
G : glissement

E : effondrement

Eb : éboulement chute de blocs

Ra : ravinement





LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE MOUGINS

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE US000
PARTIE SUD-EST

17 JUL. 2019

Juin 2019

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 27 juillet 2015 prorogé par arrêté du 27 juin 2018

ENQUETE DU : 1^{er} avril 2019 au 3 mai 2019

APPROBATION DU PPR : 17 JUL. 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER
SERVICE DEPLACEMENTS RISQUES SECURITE



LEGENDE :

Périmètre d'étude

Zones réglementées

- ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort de chutes de blocs
- ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs
- ZONE ROUGE : zone à aléa fort à très fort de chutes de blocs accompagné d'autres phénomènes
- ZONE BLEUE : zone d'aléa moyen d'effondrement pouvant être accompagné d'autres phénomènes soumise à des mesures de prévention
- ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise à des mesures de prévention
- ZONE BLANCHE : zone non réglementée

Nature du phénomène

- G : glissement
- E : effondrement
- Eb : éboulement chute de blocs
- Ra : ravinement



Périmètre d'étude

R

ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort de chutes de blocs

R'

ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs

RR'

ZONE ROUGE : zone à aléa fort à très fort de chutes de blocs accompagné d'autres phénomènes

E

ZONE BLEUE : zone d'aléa moyen d'effondrement pouvant être accompagné d'autres phénomènes soumise à des mesures de prévention

E

ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise à des mesures de prévention

ZONE BLANCHE : zone non réglementée

Nature du phénomène

G : glissement

E : effondrement

Eb : éboulement chute de blocs

Ra : ravinement

N

COMMUNE DE MOUGINS

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES RELATIF
AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

17 JUL. 2019

Le Préfet des Alpes-Maritimes

CA 103

Bernard GONZALEZ

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE 1/5000
PARTIE OUEST

Juin 2019	
PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 27 juillet 2015 prorogé par arrêté du 27 juin 2018	
ENQUETE DU : 1 ^{er} avril 2019 au 3 mai 2019	
APPROBATION DU PPR : 17 JUL. 2019	
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE DEPLACEMENTS RISQUES SECURITE	